



Déclaration sur l'honneur

Le responsable du dossier (Maire ou Président de la Communauté de communes) atteste de l'exactitude des informations fournies au Département.

Je soussigné(e) (nom et prénom)

Qualité

Fait à

 ,

le

Signature

NB : Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

** Le montant total et cumulé d'aides publiques sur 3 ans ne conditionne pas l'attribution ou non d'une subvention. Cette attestation permet aux pouvoirs publics d'adapter le formalisme de leur éventuelle décision d'attribution*